



PRESENTATION DE LA FORMATION – FORMAC & INTENSIF / 2022-2023

Formation de l'acteur à vocation professionnelle
Module Intensif & Projet artistique personnalisé

Centre de formation – Théâtre en Miettes
40 rue Joséphine, 33 300 Bordeaux

Plus d'informations :

Dominique UNTERNEHR

Responsable du centre de formation

Référent handicap

formation@theatreenmiettes.fr

05 56 43 06 31

Valentine JOUBERT

Coordinatrice du centre de formation

Chargée de mission Qualiopi

coordo@theatreenmiettes.fr

05 56 43 06 31

Site : <http://www.theatreenmiettes.fr/>

Facebook : <https://www.facebook.com/the.en.miettes/>

Instagram : https://www.instagram.com/theatre_en_miettes/

INFORMATIONS GÉNÉRALES

▼ DURÉE DE LA FORMATION

- ◇ FORMAC : 606 heures (lundi, mardi et mercredi après-midi)
- ◇ Module intensif : 99 heures (facultatif pour les FORMAC)

La FORMAC amène des présentations publiques qui seront définies tout au long de la formation. Cette disponibilité s'ajoute au volume horaire de la formation.

▼ MODULE INTENSIF & PROJET ARTISTIQUE PERSONNALISÉ

- ◇ Module : accompagnement individualisé avec un-e metteur-e en scène
- ◇ Pour les FORMAC : module accessible en complément de la formation initiale
- ◇ Pour les publics extérieurs : module accessible pour la préparation aux concours et auditions, l'approfondissement du travail théâtral, une pratique intensive partagée, etc.
- ◇ Volume horaire : 99 heures (3 heures tous les mercredis matin)

▼ COÛT DE LA FORMATION

- ◇ FORMAC (module intensif inclus) : 2 700 € TTC + 42 € d'adhésion
- ◇ Module intensif (seul) : 600 € TTC + 42 € d'adhésion

Financement AFDAS possible sur des modules spécifiques (contactez-nous)

▼ EXIGENCES PRÉALABLES (FORMAC)

- ◇ Un projet personnel et/ou professionnel clair et bien exprimé
- ◇ Une connaissance du champ artistique
- ◇ Une expérience d'acteur-trice et de spectateur-trice
- ◇ Du savoir-être (ouverture d'esprit, motivation, curiosité...)

▼ ÉPREUVES D'ADMISSION

- ◇ Date limite de remise des dossiers de candidature : 12 septembre 2022
- ◇ Épreuves d'admission (2 jours) : 19 & 20 septembre 2022

▼ FORMATION

- ◇ Début de la formation : 26 septembre 2022 (FORMAC) | 5 octobre 2022 (INTENSIF)
- ◇ Fin de la formation : 28 juin 2023 (FORMAC) | 21 juin 2023 (INTENSIF)

INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	1
PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	3
I – LES EPREUVES D’ADMISSION.....	5
1 – ENTRETIEN INDIVIDUEL (EXAMEN DES PRÉREQUIS).....	5
2 – EPREUVES D’ADMISSION.....	6
II – LES CONTENUS DE FORMATION.....	11
III – LE MODULE INTENSIF.....	14
IV – ÉVALUATIONS INTERMÉDIAIRES.....	14
V – LES PLUS DE LA FORMATION.....	16

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La formation à vocation professionnelle dispensée par le Théâtre en Miettes, sous-titrée **Composantes du jeu de l'acteur**, s'appuie sur deux leviers : Comme pour certains autres métiers dans l'exercice desquels le travailleur s'identifie à sa tâche (animateur socioculturel par exemple), les candidats se présentent en affirmant une « vocation ». Qu'est-ce que cela veut dire ?

Le plus souvent, il-elle-s l'expriment par des affirmations péremptoires (et certainement fondées au plus profond de leur être) : « J'ai senti que j'étais fait-e pour ce métier ».

Qu'est-ce alors qu'une formation préprofessionnelle ?

Selon nous, c'est une formation qui va aller chercher ce « ressenti » dans les profondeurs de la personnalité, le ramener à la surface, le concrétiser, puis le cultiver par l'exercice, le jeu et la pratique. Une fois cette vocation devenue connaissance et expérience, les personnes souhaitant se professionnaliser le peuvent, elles sont en mesure d'exprimer leur vocation à d'éventuels employeurs ou à des jurys dans les écoles supérieures de théâtre.

D'autres n'en feront pas leur métier, mais utiliseront ces compétences dans d'autres champs professionnels, ou scolaires, ou dans une pratique sociale de loisir élaborée.

Ainsi donc, cette formation s'adresse à plusieurs types de candidat-e-s :

- ◇ Les personnes dont le projet est de se **professionnaliser dans les métiers de la scène** (comédien-ne, metteur-e en scène, animateur-trice d'atelier de pratique théâtrale, ou tout cela à la fois). Dans leur cas il s'agit d'une formation préprofessionnelle.
- ◇ Des acteur-trice-s professionnel-le-s qui viennent chercher une composante et **choisissent de suivre un seul module en fonction de la compétence recherchée**, dont il-elle-s peuvent avoir besoin pour un projet à venir, de spectacle ou de tournage.
- ◇ Les salarié-e-s du secteur qui viennent **acquérir des compétences complémentaires** pour nourrir leur art (chanteur-euse-s d'opéra, danseur-euse-s, musicien-ne-s, circassien-ne-s, mais aussi technicien-ne-s, costumier-ère-s, décorateur-trice-s...)
- ◇ Les personnes qui exercent un métier connexe pour lequel les techniques du jeu de l'acteur **apportent des compétences complémentaires** comme la clarté de la diction, la confiance en soi, la qualité de posture et de placement dans l'espace, de maintien, mais aussi des techniques pour transmettre les rudiments du jeu d'acteur à d'autres publics. Ainsi se

rencontreront dans la formation des personnes ressortissant à l'Éducation nationale et autres métiers qui placent la personne face à du public (commerciaux, magistrats, etc.).

- ◇ Aux demandeur-euse-s d'emploi, cette formation permet l'acquisition des techniques de jeu, facilite la prise de parole en public, rend disponible à l'écoute et adaptable aux situations de contacts dans le cadre, par exemple, de la recherche d'emploi. Mais cette pratique permet aussi une resocialisation qui fait défaut dans l'isolement de la recherche d'emploi.
- ◇ Les jeunes de 16 à 20 ans, non-diplômé-e-s inscrit-e-s dans une démarche d'insertion sociale et/ou professionnelle

En ce qui concerne la première catégorie, la formation se propose d'enseigner « **les réalités du métier de comédien-ne** », c'est-à-dire à la fois l'exigence artistique qu'il impose et la difficulté d'exercer ce métier aujourd'hui, dans un contexte de saturation de l'offre et de baisse de l'intervention publique dans la création. Si les candidat-e-s à la formation de l'acteur veulent par la suite se présenter aux concours d'entrée aux écoles supérieures ou se lancer directement sur le marché du travail, il est important qu'il-elle-s sachent à quel niveau de compétence hisser leurs aptitudes.

Les deuxième et troisième catégorie de publics viennent chercher des compétences complémentaires à celles qu'il-elle-s exercent dans des métiers artistiques ou connexes. Pour autant, la fréquentation des artistes professionnel-le-s (les formateur-trice-s) et celle des apprenant-e-s, ainsi qu'une pédagogie qui est la même que pour la catégorie précédente, leur permet de se rendre compte des enjeux de la création théâtrale en même temps qu'il-elle-s acquièrent des connaissances et de l'expérience théâtrale. Tout en se formant à la prise de parole en public, il-elle-s se forment à devenir des publics connaisseurs, ce qui est le projet originel du ministère de la Culture.

La quatrième catégorie se compose de jeunes personnes en difficulté sur le plan social et professionnel, auxquelles le théâtre vient redonner le goût d'entreprendre pour soi, de se former, de se socialiser. Le cours de théâtre leur apporte une écoute qui dépasse le cadre artistique. L'accompagnement dont ces jeunes bénéficient regarde leur orientation, dans la sphère artistique ou une autre.

Précédemment d'une durée de deux ans, cette formation a été ramenée à un an. Pourquoi cela ? D'une part, nous observons que pour les plus jeunes des candidat.e.s, il leur est difficile de se projeter si loin dans le temps. D'autre part, le coût de cette formation sur deux ans était parfois difficile à assumer pour les petits revenus.

Notre objectif est donc de faire aussi bien en un an, et par conséquent différemment, en avançant par modules thématiques plus que par fondamentaux présentés selon une progression plus « scolaire ».

Mais qu'il s'agisse d'une formation en un ou deux ans, s'y engager ne doit pas se faire à la légère. Il faut être bien sûr de ce que l'on vient chercher et être déterminé à le trouver.

La formation de l'acteur n'est pas une pratique de loisir, elle ne sert pas à assouvir un fantasme, elle est une **formation préprofessionnelle**. A ce titre, on y entre moyennant trois étapes de sélection, et on en sort avec une qualification dûment attestée. C'est pourquoi les candidat-e-s doivent passer des tests d'admission pour y entrer et témoigner d'une totale assiduité et d'un investissement constant pendant toute sa durée.

I – LES EPREUVES D'ADMISSION

1 – ENTRETIEN INDIVIDUEL (EXAMEN DES PRÉREQUIS)

Toute personne qui manifeste le désir de faire la formation de l'acteur commence par prendre rendez-vous pour un entretien avec un membre de la direction pédagogique du Théâtre en Miettes, en l'occurrence Jean-Claude Parent, fondateur et directeur du Théâtre en Miettes, ou Dominique Unternehr, responsable du centre de formation. Le-La candidat-e apporte un CV et une lettre de motivation.

L'entretien dure entre 45 minutes et une heure, selon le projet du candidat. Il-Elle est informé-e des détails de la formation qui ne figurent pas tous sur le site du théâtre, notamment ceux qui ont trait aux projets précis pour l'année à venir et aux innovations pédagogiques.

Le-La candidat-e commente son CV et détaille les expériences qu'il-elle a eu.es dans le domaine du spectacle vivant, en tant qu'acteur·trice mais aussi en tant que spectateur·trice.

Enfin, il-elle détaille son projet personnel et/ou professionnel, les compétences précises qu'il-elle vient chercher.

Ce qu'ici on appelle les prérequis seront, sauf exception¹ :

- ◇ Un projet personnel et/ou professionnel clair et bien exprimé

¹ Certains critères d'admission ne sont pas facilement objectivables. Il arrive que des limitations n'entravent pas l'envie d'accueillir une personne dans cette formation, voire justifient cette admission, en ce sens qu'une pratique théâtrale peut être le point de départ salutaire à une reprise en main de sa propre destinée.

- ◇ Une connaissance suffisante du champ théâtral
- ◇ Une expérience d'acteur/actrice et de spectateur/spectatrice
- ◇ Du savoir-être (ponctualité, politesse, amabilité, ouverture d'esprit, curiosité...)

A contrario, ne correspondent pas au prérequis :

- ◇ Un projet irréalisable fondé sur un fantasme ou une vision égotique du fait théâtral
- ◇ Une ignorance totale dans les choses de l'art
- ◇ Une absence totale d'expérience
- ◇ Une somme de représentations stéréotypées tenaces
- ◇ Une manière de se présenter qui dénoterait un manque de politesse, d'ouverture, de curiosité...

Si les prérequis sont là, le ou la candidat-e est invité-e à se présenter aux épreuves d'admission.
Au cas contraire, il-elle en est informé-e.

2 – EPREUVES D'ADMISSION

Les épreuves comprennent une partie individuelle et une partie collective, chacune donnant à voir des aptitudes diverses et renseignant le ou la candidat-e sur des aspects de l'art qu'il-elle s'apprête à explorer.

Les épreuves se déroulent sur deux journées, devant un jury composé de quatre personnes dont au moins un des deux responsables pédagogiques. Les autres membres du jury sont des professionnell-e-s du spectacle vivant agissant au Théâtre en Miettes ou dans d'autres compagnies ou établissements.

▼ PRÉSENTATION D'UN MONOLOGUE DE THÉÂTRE (ou texte non théâtral monologue)

Cette épreuve dure 3 minutes maximum par candidat-e. Le monologue est une épreuve qui, premièrement, confronte le-la candidate à la question du choix : quel texte vaut-il la peine d'être appris et prononcé. Ce choix renseigne le jury sur la démarche culturelle du-de la candidat-e, parfois aussi sur une vision rhétorique lorsque le-la candidat-e a fait un choix par défaut.

Deuxièmement, le-la candidat-e fait l'effort de mémoriser un texte.

Enfin, le-la candidat-e présente ce texte à un auditoire composé d'un jury et de l'ensemble des autres candidat-e-s, effectuant ainsi des choix de placement dans l'espace, de gestuelle appropriée, d'adresse par le regard et la voix, et se confronte ainsi à son potentiel de présence en scène.

Les critères d'admission sont donc les suivants :

CHOIX DU TEXTE	
Pertinent et assumé	Incongru, malaisé, embarrassant et embarrassé
Difficulté bien évaluée	Difficulté sous ou surévaluée, texte trop ou trop peu ambitieux (ex : le plagiat formel d'un sketch « vu à la télé »)
Durée bien calibrée	Texte trop long ou trop court (par rapport à la consigne et au potentiel du-de la candidat-e)
Propos accessible ou rendu accessible	Propos confus ou rendu tel
Originalité	Banalité, texte attendu, sans intérêt suffisant pour valoriser le-la candidat-e
TEXTE MEMORISÉ	
Parfaitement	Dans ce cas précis se pose la question du travail qui y a été consacré, ou de la qualité de la mémoire du-de la candidat-e
Assez bien	
Moyennement	
Médiocrement	
TEXTE ADRESSÉ	
Le placement est stable	Le-la candidat-e dérive au hasard/le corps est raide, tétanisé ²
La voix est placée	La voix pose problème
Le regard est dirigé	Le regard est fuyant/absent/insistant/agressif
Le geste est utile ou gracieux	Le geste est désordonné/figé...

² Ce « défaut » sera cependant regardé avec empathie. Il ne s'agit pas ici de le sanctionner par un refus, mais de repérer un point sur lequel effectuer un travail. On peut comprendre que la situation d'examen génère du stress et une relative perte de contrôle de soi.

Cette épreuve n'est pas éliminatoire, elle permet surtout de relever le niveau de départ individuel des candidat-e-s, les besoins précis de formation et d'affiner par conséquent les contenus de formation.

▼ PRÉSENTATION D'UNE SCÈNE DE THÉÂTRE DIALOGUÉE

Cette épreuve dure 3 minutes maximum par candidat-e. Des apprenants de deuxième année se tiennent à disposition pour donner la réplique, texte en main. Les candidat-e-s qui le souhaitent pourront venir au Théâtre en Miettes pour répéter avec leur réplique en amont des épreuves.

Tout comme pour le monologue, la scène de théâtre expose le-la candidat-e à la question du choix de répertoire, aucun genre n'étant prohibé. Dans quel type de rôle se projette le-la candidat-e ? Comment est-il appréhendé dans le corps, dans l'espace, dans les artifices de la représentation ? Ce choix renseigne le jury sur la représentation culturelle du-de la candidat-e, sur ses goûts et ses aspirations, parfois aussi sur une vision rhétorique lorsque le-la candidat-e a fait un choix par défaut ou s'est laissé-e influencer par des modèles.

Le texte a été mémorisé, il est interprété de façon à valoriser le-la candidat-e, c'est une interprétation et non un fragment de spectacle. La mise en scène sera discrète et pertinente.

Les critères d'admission à cette deuxième épreuve sont les suivants :

CHOIX DU TEXTE	
Le choix de scène est pertinent	La scène est déstructurée, tronquée, mal calibrée.
Difficulté bien évaluée	Difficulté sous ou surévaluée, texte trop ou trop peu ambitieux (ex : le plagiat formel d'un sketch « vu à la télé »)
Durée bien calibrée	Texte trop long ou trop court (par rapport à la consigne et au potentiel du-de la candidat-e)
Diction claire	Diction confuse

TEXTE MEMORISÉ	
Parfaitement	
Assez bien	
Moyennement	Dans ce cas précis se pose la question du travail qui y a été consacré, ou de la qualité de la mémoire du·de la candidat·e
Médiocrement	
TEXTE INTERPRÉTÉ	
La mise en scène est pertinente	Le·la candidat·e gesticule, fait de l'esbrouffe, a tout misé sur des effets spectaculaires.
La réplique est prise en compte	Le·la candidat·e joue seul·e.
Les enjeux de la scène sont mis en évidence	Les enjeux n'apparaissent pas, il y a des contresens.

▼ TRAVAIL COLLECTIF AU PLATEAU

Scène et monologue sont des prestations préparées en amont, qui donnent à lire la qualité d'un travail individuel passé. Pour bien appréhender l'adéquation d'une candidature avec les contenus de la formation, il est nécessaire de confronter le groupe de candidat·e·s à un temps partagé, collectif, sous la conduite des professionnel·le·s du jury. Cette épreuve dure deux demi-journées (une demi-journée par intervenant·e) qui permettent la mise en commun des créativité et des ressources personnelles (aptitudes, savoir-faire, savoir-être, culture...), et de confronter le·la candidat·e à son endurance, sa capacité à s'engager sous les yeux du groupe, à comprendre des consignes, à les respecter, voire à les dépasser.

Cette journée d'exercice donne un aperçu du rythme et de l'intensité du travail qui sera demandé aux apprenant·e·s tout au long du cursus de formation.

Dans le cadre de cette épreuve, le jury est agissant et il évalue par la pratique. Ses conclusions sont ensuite débattues avec le responsable du centre de formation et le directeur du Théâtre en Miettes.

Cette épreuve permet de mesurer la capacité des candidat-e-s à concrétiser des intuitions, à harmoniser les apports individuels en un tout collectif et cohérent. Toutefois, si ce travail laisse apparaître chez l'un-e ou l'autre candidat-e une trop importante difficulté à composer avec le groupe ou les intervenant-e-s, une recommandation peut lui être faite de ne pas s'engager dans une formation qui demande le plus souvent de savoir travailler avec l'autre.

Les critères d'admission à cette deuxième épreuve sont les suivants :

CRITÈRES COLLECTIFS	
Le groupe fonctionne collectivement	Le groupe est composé d'individus isolés, de duos, de trios insolubles.
Il y a une intelligence collective	Il y a des leaders qui s'affrontent
Il y a de la coopération	Il n'y a que de la compétition
Le groupe est agréable	Le groupe est impersonnel, rétif, pénible...
CRITÈRES INDIVIDUELS	
Le-La candidat-e a su prendre une place pertinente/significative dans le travail proposé	Le-La candidat-e s'est montré trop ou trop peu ambitieux-se ; s'est isolé-e ; a « tiré la couverture » à lui-elle.
Le-La candidat-e a su mettre ses qualités individuelles (repérées dans l'épreuve précédente) au service du groupe/projet	Le-La candidat-e a perdu ses moyens ; s'est tenu-e à l'écart/a imposé sa vision
Le-La candidat-e reste concentré tout au long de l'épreuve	Le-La candidat-e s'économise, se disperse, disperse son entourage...

La liste des personnes reçues est communiquée par affichage pour les candidat-e-s resté-e-s sur place, ou par téléphone.

Un procès-verbal est rédigé qui comporte une synthèse des avis rapportés sur chaque candidat-e, qui peuvent alors les consulter dès le lendemain.

Nous avons souligné que les épreuves n'étaient pas à proprement parler éliminatoire, il n'y a en effet aucune mesure discriminante dans les critères d'admission. Par contre, il y a une capacité physique à accueillir un nombre de candidat-e-s à la formation, comprise entre 15 (chiffre idéal) et 18 (grand maximum).

Si le nombre de personnes admises excède 18, une deuxième formation peut être mise en place avec un décalage dans le calendrier, de sorte à ne pas produire de conflit dans l'occupation des locaux.

Le plus généralement, le groupe constitué connaît quelques abandons parce que la formation ne satisfait pas ou plus aux attentes du ou de la stagiaire (il arrive que les égos, lorsqu'ils sont remis en question, se rebellent).

Toutefois, avant même d'accéder aux épreuves d'admission, l'entretien puis la lettre doivent permettre aux responsables de formation d'émettre un avis favorable ou non selon la pertinence de la candidature. Une personne souhaitant faire du théâtre trouvera à Bordeaux bien d'autres structures où assouvir son envie.

II – LES CONTENUS DE FORMATION

D'une façon générale, les contenus sont ajustables aux souhaits et aux besoins des apprenant-e-s. Mais ils comprennent dans tous les cas les fondamentaux de l'expression théâtrale : voix, geste, placement dans l'espace, imaginaire et univers personnel, utilisation des références culturelles propres à chacun-e, acquisition de nouvelles connaissances, théoriques et pratiques.

Ces enseignements passent par des disciplines connexes : chant, danse, clown, entre autres exemples.

La pédagogie à laquelle nous nous référons préfère le vocable d'"atelier" à celui de "cours". Dans le premier cas, l'accent est mis sur le savoir-faire et la coopération, dans le second, le savant instruit l'ignorant.

L'atelier de Jeu vocal aborde de façon aussi bien artistique que technique les notions principales de la voix parlée et chantée : la respiration, la projection du son, sa puissance et sa modulation en fonction de l'effet attendu. Un suivi personnel est assuré. Un travail personnel quotidien est conseillé.

L'atelier de mise en scène permet aux apprenant·e·s de comprendre les interactions entre la scène et la salle, le nécessaire arbitrage dans le cadre d'une création limitée dans le temps de sa réalisation, l'intérêt et la richesse du dialogue qui s'instaure entre l'interprète et son observateur. Cet atelier prévient aussi des dangers de la mise en scène vécue comme un banal rapport hiérarchique : la soumission aveugle de l'interprète qui se décharge de toute sa responsabilité artistique sur le-la metteur·e en scène, et propose une méthodologie de l'acteur·trice co-responsable de la création. Par une initiation aux diverses étapes constitutives du spectacle, l'acteur·trice apprend à contribuer pleinement à la création, de la construction ou de l'analyse dramaturgique d'un texte au montage et démontage d'un dispositif scénographique.

L'atelier d'interprétation suppose des temps d'improvisation qui sollicitent la créativité de l'acteur·trice et lui fait prendre conscience des freins à l'expression artistique : excès de timidité et/ou de pudeur, manque d'écoute et de disponibilité, excès de cérébralité, manque d'engagement... L'improvisation est alors une méthode d'entraînement de l'acteur et une remise en question permanente, l'amenant à se concentrer sur un travail de recherche et de création en refusant la reproduction des mécaniques du jeu.

S'agissant de textes, les enjeux sont dégagés de sorte à comprendre ce qu'il y a à jouer dans un texte et ce qui se raconte dans les mots, dégagés de leurs oripeaux scéniques.

Ces fondamentaux ouvrent sur des contenus spécifiques (interprétation de textes classiques et contemporains, clown, chant, rythme...) dispensés par des artistes professionnel·le·s en exercice, certains de passage à l'occasion de représentations de leur spectacle dans la salle de spectacle du Théâtre en Miettes.

Les apprenant·e·s sont vivement invité·e·s à se cultiver de façon autonome, se former au contact des spectacles, par la fréquentation des œuvres, à s'initier à la transmission en prenant une place d'assistant metteur·e en scène dans l'un des nombreux ateliers de pratique théâtrale de loisir, à concocter de petites formes à produire dans l'espace public (Escale du Livre, Printemps des Poètes, divers salons, journées portes ouvertes, festivités diverses, notamment à Bègles...).

▼ ÉTAPE REINE : LA CRÉATION

En fin de formation, la promotion réalise un spectacle sous la direction d'un·e metteur·e en scène invité·e, qui les place face à toutes les composantes du travail théâtral en compagnie :

- ◇ Choix de répertoire
- ◇ Distribution (selon des critères à la fois artistiques et pédagogiques)

- ◇ Mise en scène/dramaturgie
- ◇ Travail au contact des autres personnels du théâtre (scénographe/décorateur/constructeur, éclairagiste/régisseurs – dont des stagiaires régisseurs du CIAM -, costumière, chargés de communication/diffusion/médiation ; personnels d'accueil), bénévoles... et bien sûr le public à l'occasion d'au moins un bord de scène.
- ◇ Plusieurs représentations publiques consécutives, avec ou sans bord de scène.

C'est proprement l'étape reine de la formation de l'acteur·trice, celle qui cimente définitivement le groupe, celle dont ils reparlent longtemps après, et l'une des plus formatrices sans aucun doute. C'est aussi celle qui permet à chaque apprenant·e de dépasser durablement le caractère égotique du jeu théâtral par la concrétisation de la réussite collective.

Ce point culminant de la formation doit pouvoir constituer l'épreuve finale, qui reprend la grille d'évaluation de la fin de la première année, assortie d'un écrit d'un maximum de 1 250 signes (3 pages environ) dans lequel chaque apprenant·e décrit son parcours et sa contribution à cette création, à travers ses étonnements, ses découvertes, ses progrès perçus, ses difficultés et réticences éventuelles.

Cette épreuve n'a évidemment aucun caractère éliminatoire, elle permet de dépasser le caractère festif et épanouissant de l'expérience pour en faire un marqueur objectif de progression vers les objectifs que se fixent les apprenant·e·s et leurs formateur·trice·s.

Dans la suite de la formation :

- ◇ Ceux·Celles qui se destinent à une carrière professionnelle dans le théâtre, le spectacle vivant ou l'audiovisuel commencent à travailler sur leur portefeuille professionnel activable, certain·e·s préparent et passent les concours des écoles supérieures labélisées et/ou des écoles privées.

Fréquemment, à l'approche de la fin de session, ils·elles sont en demande de formation administrative touchant des domaines aussi variés que :

- > Relations avec les instances culturelles territoriales
- > Droit applicable aux associations
- > Droit d'auteur/droit à l'image
- > Convention collective
- > Régime d'indemnisation au titre de l'Intermittence du spectacle/GUSO

- ◇ Ceux-Celles qui ne sont pas dans cette démarche mais plutôt en quête de compétences complémentaires à leur métier ou qui sont venu-e-s chercher des techniques pour optimiser leur recherche d'emploi, peuvent travailler en plus petits groupes sur des compétences spécifiques à acquérir, le centre de formation s'organisant alors pour leur proposer l'intervenant-e le-la plus à même de les y aider.

La formation se termine par un bilan individualisé. Il est remis aux apprenant-e-s une attestation provisoire de fin de formation, le certificat définitif leur étant attribué après délibération du conseil d'administration du Théâtre en Miettes, revêtu de la signature du président en exercice, et validé par une commission détachée du conseil d'administration.

III – LE MODULE INTENSIF

Le module intensif se situe au carrefour de toutes nos pratiques théâtrales destinées à des publics adultes.

Ces 99 heures de pratique d'approfondissement individualisé sont réparties sur l'année à raison de 3 heures par semaine, le mercredi matin, soit à la jonction des emplois du temps de Formac, ce qui permet aux apprenant-e-s de se former ensemble en une occurrence hebdomadaire s'il-elle-s le souhaitent.

Les participant-e-s des ateliers de pratique en amateur qui souhaitent densifier leur investissement peuvent également s'y inscrire et s'exercer avec leurs homologues de formation préprofessionnelle.

Les contenus sont individualisés et viennent répondre à des besoins, des envies, des manques ou des projets spécifiques.

Initialement, ce module a été créé pour accompagner la préparation des concours d'entrée dans les écoles supérieures de théâtre et dans les conservatoires. Peu à peu, nous nous sommes aperçus que ce module venait avant tout satisfaire des appétits de formation plus importants chez les plus perfectionnistes de nos apprenant-e-s.

IV – ÉVALUATIONS INTERMÉDIAIRES

Les épreuves intermédiaires d'évaluation ne sont pas sélectives, mais servent à apprécier un état d'avancement par rapport à des objectifs de formation énoncés par les apprenants dès leur lettre

de motivation. L'objectif est de les replacer face à un enjeu artistique et technique, au travers d'une restitution faisant suite à un temps de formation avec un-e intervenant-e aux alentours du mois de juin, juste avant la fin de la session.

Les critères d'évaluation pour cette épreuve sont les suivants :

CRITÈRES COLLECTIFS			
Le groupe fonctionne	Bien	Moyennement	Mal
Le groupe s'est impliqué dans le projet	Au-delà des attentes	Normalement	En-deçà des attentes
Le groupe fait de la place à chacun	Le groupe est déséquilibré		
CRITÈRES INDIVIDUELS			
Le/la stagiaire participe de la qualité perçue	Manifestement	Difficilement	Nullement
Le/la stagiaire a trouvé sa place dans le groupe	Manifestement	Difficilement	Nullement
Le/la stagiaire a progressé techniquement	Manifestement	Difficilement	Nullement

Naturellement, ce tableau accompagne une fiche de synthèse individuelle et rédigée, signée par le directeur du Théâtre en Miettes ou le responsable du centre de formation, qui explicite les items sélectionnés.

En marge de cette épreuve, les apprenant-e-s peuvent, s'il-elle-s le souhaitent, rencontrer individuellement chaque intervenant-e avec lequel-laquelle il-elle-s ont effectué un temps de formation, pour échanger sur leur parcours de formation, recevoir des conseils et esquisser une feuille de route pour la suite.

D'entre les items possibles, il s'agit pour les intervenants de s'assurer que :

- ◇ L'apprenant·e se sent avancer en cohérence avec ses objectifs de formation
- ◇ L'apprenant·e s'épanouit individuellement dans le cadre collectif de la formation

V - LES PLUS DE LA FORMATION

En entrant en formation, les stagiaires deviennent adhérents du Théâtre en Miettes, ce qui leur réserve quelques avantages qui viennent encore enrichir leur parcours potentiel.

En premier lieu, cette adhésion leur donne accès librement aux trois salles de travail à n'importe quel moment du jour ou de la soirée, en fonction du planning d'occupation des locaux, que ce soit pour les projets réalisés en formation ou d'autres projets hors-formation. Cet accès facilité ne prend pas fin avec la formation et se poursuit bien au-delà.

Cette adhésion donne également accès à un fonds documentaire d'ouvrages théoriques (anciens et rares pour certains), d'œuvres, et à une textothèque composée de centaines d'ouvrages adaptés pour les besoins d'ateliers.

Le Théâtre en Miettes est une école de théâtre et un centre de formation professionnelle pour les animateur·trice·s culturel·le·s (BPJEPS), c'est aussi une salle de spectacle, tremplin pour les jeunes compagnies régionales, lieu de résidence et d'expérimentation artistique pour de nombreuses compagnies et collectifs confirmés ou non, lieu-vitrine de spectacles créés, en attente de soutien institutionnel à la diffusion.

Cette activité permanente met les stagiaires au contact d'un nombre très important de professionnel·le·s, qui sont autant d'employeur·euse·s potentiel·le·s pour ceux·celles qui se destinent à une carrière.

Ils·Elles peuvent en outre assister gratuitement à l'intégralité des spectacles programmés en échange d'une participation à la vie de l'association (s'impliquer au sein du bureau, veiller à l'entretien des locaux et tenir la buvette les soirs de représentation). Ils·Elles partagent ainsi la vie quotidienne du Théâtre en Miettes et ont un contact privilégié avec les artistes accueilli·e·s, de façon informelle les soirs de spectacle, de façon plus formelle lors d'échanges organisés avec la formation en entier.

Ils·Elles ont naturellement accès à toutes les sorties de résidence qui se produisent au Théâtre en Miettes.

Au mois de mai et jusqu'au milieu du mois de juin a lieu le festival de la Théâtrerie, durant lequel se produisent l'ensemble des ateliers de pratique théâtrale de loisirs (une vingtaine), pour un total d'environ 50 représentations. Les apprenant-e-s de la formation de l'acteur ont la possibilité de s'impliquer dans cet événement récurrent et ce au cours de leurs deux années de formation, en endossant la fonction d'assistant metteur en scène au côté de l'artiste professionnel qui dirige l'atelier à l'année, en concoctant des levers de rideau dans le foyer peu avant le début de la représentation ou sur la scène si c'est compatible avec la représentation prévue, et d'une façon générale il-elle-s sont invité-e-s à se saisir de cette opportunité de faire face à un public et de se tester sur des formes brèves, en interaction avec, voire en immersion dans le public.

La fonction d'assistant-e metteur-e en scène est souvent un tremplin qui permet aux apprenants d'intégrer le Théâtre en Miettes comme metteur-e en scène et animateur-trice d'atelier, en commençant par des ateliers de pratique pour les publics jeunes, avec l'accompagnement de Brigitte Gomez, coordinatrice du secteur enfance/jeunesse.

Par cette possibilité, le Théâtre en Miettes répond à une mission qu'il s'assigne depuis de nombreuses années, qui est celle de l'insertion professionnelle.